

Demande candidat juge de concours Obedience 2011

Conditions pour une demande

Le candidat doit:

- avoir réussi un concours Obedience 3 ou
- avoir réussi un concours Obedience 2 et être chef de concours avec 3 ans d'expérience (au moins 20 engagements)

Demande pour candidat juge de concours

Les sections locales et les clubs de race de la SCS pose auprès de la CTAMO la demande par écrit, ceci après la publication des cours pour candidat juge de concours dans les organes de publication de la SCS.

Vérification et publication

La CTAMO contrôle les candidats s'ils remplissent les conditions et publie les candidats aptes pour candidat juge de concours dans les organes de publication de la SCS. Dans les délais de 30 jours les nominations des candidats juge de concours peuvent être attaquées par écrit et en donnant une raison auprès du président de la CTAMO.

Test d'aptitude

Les candidats juges de concours confirmés doivent prendre part à un cours d'une journée organisé par la CTAMO et faire ensuite un test d'aptitude. Ce cours aura seulement lieu si au moins deux candidats juges de concours Obedience y participent.

Les thèmes sont publiés à l'avance. Le test peut être répété s'il n'a pas été réussi la première fois.

Cours pour candidats juges de concours

Les candidats qui on réussi le test d'aptitude peuvent suivre le cours pour les candidats juges de concours. Pour couvrir les frais survenant, la CTAMO peut demander une participation aux frais pour la participation au cours pour les candidats juges de concours.

Le cours pour les candidats juges de concours est donné par des instructeurs au nom de la CTAMO. Il est divisé en un part théorique et un part pratique.

La durée de la formation dépend du programme de formation qui est fixé par le responsable des juges et qui se concentre sur le domaine Obedience.

Le cours doit contenir les conditions minimums suivantes:

- Règlements, directives, dispositions, cahiers de devoir
- Conditions concernant la technique des juges (théorie)
- Conditions concernant la technique des juges (pratique)

- Construction d'un parcours (théorie et pratique)
- Charge physique des chiens
- Devoirs administratifs supplémentaires des juges
- Éthique des juges
- Compétence sociale des juges

Examen des candidats juges de concours

A la fin du cours pour les candidats juges de concours, il y aura l'examen des candidats juges de concours. Le contenu de l'examen est la théorie et la pratique. Les thèmes seront publiés à l'avance. L'examen peut être répété s'il n'a pas été réussi la première fois.

Droit

- Un candidat juge de concours ne peut pas être refusé sans raison par les juges de concours ou les organisateurs.
- Un candidat juge de concours reçoit dans l'espace de deux semaines une évaluation par écrit de son stage de juge par le juge de concours officiel. Une copie est envoyée au responsable des juges de la CTAMO et une autre copie à l'instructeur responsable. Si le candidat juge de concours ne reçoit pas cette évaluation, il doit la réclamer.

Devoirs

Le candidat juge de concours doit:

- suivre les cours de formation et de formation continue pour les juges de concours organisés par la CTAMO,
- annoncer à l'instructeur responsable les dates de ces stages,
- faire les stages annoncés,
- participer à la séance annuelle des juges.

Toutes ces informations se trouvent dans le règlement des juges CTAMO (www.tkamo.ch).

Envoyer la demande à:

Jeannine Tschupp (Responsable des juges Obedience CTAMO)

Talholzstrasse 31

4103 Bottmingen

Ou: richter.obe@tkamo.ch

Fin d'inscription : 31.01.2011

Nécessaire :

- Demande de la section locale ou du club de race de la SCS
- Copie du cahier de travail
- Date du cours WKL